Bénéficiez du Pass Solidarité Loisirs

Dans le cadre de sa démarche pour promouvoir la pratique sportive et culturelle au plus grand nombre, la Ville renouvelle le Pass Solidarité Loisirs pour la saison 2025-2026, une aide financière de 105 € pour contribuer aux frais d’inscription des enfants et des adultes à une activité associative dès la rentrée ou encore à l’École de Musique de Vauréal (sous conditions).

Les personnes dont le quotient familial se situe entre 1 et 4 (sous réserve du calcul du quotient familial par le Guichet unique) peuvent y prétendre.

Pour récupérer votre Pass ou faire calculer votre quotient familial 2025, si cela n’a pas déjà été fait au cours de l’année, rendez-vous au Guichet unique muni des documents obligatoires* ou au Salon des associations le samedi 6 septembre 2025. Le Pass Solidarité Loisirs sera déduit de votre cotisation au moment de votre inscription.

* Avis d’imposition ou non-imposition 2024 sur les revenus 2023 pour chaque membre du foyer, 3 derniers bulletins de salaire ou 3 derniers bulletins de versement Pôle emploi pour chaque membre du foyer, attestation de paiement des prestations de la CAF de moins de 3 mois, si changement d’adresse un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Pour les personnes sans enfants, carte nationale d’identité ou passeport.

Infos pratiques

GUICHET UNIQUE
Hôtel de Ville - 1 place du Cœur Battant
Tél. : 01 34 24 53 55
guichetunique@mairie-vaureal.fr

CCAS
L'Agora - 36 mail Mendès France
Tél. : 01 34 24 53 88

Liens utiles
Quotient familial 2025